



INFOS KRAUT



N° 67 – décembre 2017

Journal d'informations de la commune de Krautergersheim



Anniversaires à souhaiter au cours du 1er trimestre 2018 (80 ans et plus)

KRAKOWITSCH Elisabeth née SIXDENIER	le 15 mars 1920
PERRIN Gilbert	le 11 janvier 1922
ADES Joséphine née BLANCHE	le 07 mars 1927
MULLER Françoise née FRIESS	le 10 janvier 1928
KUNTZMANN Edmond	le 12 février 1929
WEBER Françoise née EHRHARD	le 09 mars 1929
VETTER Joseph	le 20 mars 1929
BECKENDORF Marguerite née WALTER	le 24 mars 1930
RINGWALD Madeleine née MENEEC	le 25 janvier 1931
FRITSCH Germaine née GOEPP	le 27 mars 1931
STEPHAN Marthe née BURCKEL	le 27 janvier 1932
HOELT Marie-Antoinette née ANGSTHELM	le 24 janvier 1933
STOEFFLER Marie Agathe née HECKMANN	le 26 février 1933
MARTZ Gérard	le 21 février 1934
SCHAHL Alphonse	le 25 février 1934
STOEFFLER Camille	le 05 mars 1934
ESCHBACH René	le 18 janvier 1935
ESCHBACH Huguette née WALTER	le 29 janvier 1935
EHRHART Irène née KUNTZMANN	le 29 janvier 1935
VETTER Charles	le 23 mars 1935
EHRBAR Jean-Claude	le 17 mars 1936
STEINMETZ André	le 31 mars 1936
SIGWALD Alice née STOEFFLER	le 05 janvier 1937
DAUBENBERGER née HAEGEL Marlyse	le 22 janvier 1937
STEINMETZ née BOEHMANN Colette	le 24 mars 1937
ADES née WEBER Denise	le 23 février 1938

NOCES D'OR

M. et Mme HEYM Jean Paul et Georgette se
sont mariés le 2 novembre 1967

*Si vous fêtez un grand anniversaire (90 / 95 ans)
ou vos Noces d'Or / Noces de Diamant en 2018,
la Commune vous contactera pour vous proposer la visite de
M. le Maire et / ou de ses Adjointes afin de vous féliciter.*

*Toutefois, il devient de plus en plus difficile pour les services communaux d'arriver à
recenser l'ensemble des personnes qui ont un événement à fêter.
Aussi, n'hésitez pas à vous manifester auprès du secrétariat de la Mairie
si vous êtes concerné(e)s.*

ETAT CIVIL

NAISSANCES



JEHL BARRETO Raphaël est né le 2 octobre 2017

ISSELE Paul-Adil est né le 12 novembre 2017



MARIAGES

Le 23 septembre 2017 à Krautergersheim
ANGST Joël et LEDERMANN Marie



Le 2 décembre 2017 à Krautergersheim
HAAG Régis et FELIX MENDOZA Osiris



DECES



WAGENTRUTZ Germaine est décédée le 8 octobre 2017



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la réunion du 3 octobre 2017

Secrétaire de séance : Christian SCHAHL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 3 octobre 2017 sous la présidence du maire R. HOELT. Le P.V. du 5 septembre 2017 a été adopté à l'unanimité. Les conseillers ont pris les décisions suivantes :

Décisions modificatives n° 5 et 6 au budget principal 2017

Suite à régularisation d'écritures, le Conseil Municipal a voté les décisions modificatives n° 5 et 6 qui consistent en un transfert de fonds entre 2 articles de la section de fonctionnement.

Décision modificative n° 1 au budget 2017 de la Z.A. de l'Ehn

Suite à régularisation d'écritures, le Conseil Municipal a voté la décision modificative n° 1 qui consiste en un transfert de fonds entre 2 articles de la section de fonctionnement.

Acquisition par la commune d'un bien immobilier sis au 13 rue du Mal. Foch après avis du service des domaines

Par décision en date du 20 juin 2017 le CM a demandé à M. le Maire d'engager la procédure d'acquisition à l'amiable d'un bien immobilier situé au 13 rue du Maréchal Foch, d'une superficie totale de 636 m², en zone UA du PLU en vigueur, composé d'une maison d'habitation et d'annexes (2 hangars). Le prix de vente fixé par le vendeur est de 242.000 € frais de notaire en sus. L'avis du Service des Domaines sur la valeur vénale du bien a été sollicitée.

- Vu l'intérêt public local que revêt cette acquisition pour la collectivité,
- Vu l'avis du service des domaines sur la valeur vénale du bien en date du 10 juillet 2017 : le prix de vente est conforme à l'évaluation donnée par le Service du Domaine,
- Vu l'ensemble des diagnostics présentés par le propriétaire,
- Vu l'article L2241-1 et suivants du Code général des collectivités

territoriales précisant que le CM délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune,

- Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Krautergersheim,
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L.1111-1, relatif aux acquisitions de biens mobiliers et immobiliers,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Décide d'approuver l'acquisition à l'amiable du bien immobilier appartenant à Mme DAUBER Marie France situé au 13 rue du Mal. Foch à Krautergersheim, cadastré section 1 n° 109, d'une superficie de 636 m² au prix de 242.000 €, frais de notaires en sus. Le financement de l'acquisition est prévu au moyen d'un prêt auprès du Crédit Mutuel.
- Autorise le Maire à signer l'acte de vente et tout document relatif à cette affaire.

Adoption et signature d'une convention entre le Département du Bas-Rhin et la Commune relative à la gestion, l'entretien et la surveillance du domaine public routier départemental sur le territoire de la commune de Krautergersheim

Une convention doit être établie entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de Krautergersheim qui a pour objet de définir les modalités de gestion, d'entretien et de surveillance des ouvrages, équipements et aménagements, situés sur le domaine public routier départemental.

Les ouvrages, équipements et aménagements concernés sont situés en agglomération, entre les limites d'agglomération définies par arrêté du maire, matérialisées par les panneaux d'agglomération et situés sur l'emprise du domaine public routier départemental (chaussées et dépendances) de la RD 207 et de la RD 215 en traverse de la commune de Krautergersheim. Après lecture du projet de convention, en annexe de la délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention entre le Département du Bas-Rhin et la Commune et autorise le Maire à la signer.

Désignation d'un opérateur pour la réalisation d'un projet de construction de logements rue de l'Ecole et rue de Paris

Le Conseil Municipal souhaite recourir à un bailleur social pour la réalisation de logements sur les sites appartenant à la commune au 7 rue de l'Ecole, 10 et 12 rue de Paris.

La commune s'est rapprochée de plusieurs opérateurs pour la réalisation du projet cité en objet.

Après discussion le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, désigne l'opérateur « Habitat de l'Ill » au vu de son programme et de sa méthodologie de projet pour la construction de logements locatifs sur les sites cités en objet.

Un bail à construction devra être mis en place pour la réalisation de ce projet.

DOSSIERS D'URBANISME TRANSMIS A L'ATIP

Déclarations préalables

HOLZMANN Raymond - 11 rue des Champs Verts – mise en place d'une isolation extérieure

HUBERT Stéphane - 30 rue des Peupliers - agrandissement velux, ajout velux et mise en place d'une clôture

LOGRECO Guisepe - 8 rue des Champs Verts - couverture d'une terrasse existante

WOELFLI Sophie - 5 rue des Juifs – mise en place d'un velux

PAULUS Mireille - 2 rue du Presbytère – remplacement du portail



Compte-rendu de la réunion du 7 novembre 2017

Secrétaire de séance : Chantal SOLA

Le Conseil Municipal s'est réuni le 7 novembre 2017 sous la présidence du maire R. HOELT. Le P.V. du 4 octobre a été adopté à l'unanimité. Les conseillers ont pris les décisions suivantes :

Décision modificative n° 7 au budget primitif

Vu l'augmentation du FPIC prélevé sur le montant de la fiscalité locale, le CM, vote à l'unanimité la DM au budget primitif 2017.

Travaux d'aménagement de la traversée du village – attribution de la mission de maîtrise d'oeuvre

Dans le cadre du groupement de commandes conclu par convention en date du 30/11/2015 par la Commune de Krautergersheim et la Communauté de Communes du Pays de Ste Odile pour les travaux de réseaux d'eau potable et d'assainissement et travaux de voirie de la traversée de Krautergersheim, une procédure d'appel d'offres a été lancée pour le choix du maître d'œuvre.

La procédure s'est déroulée en deux étapes : une phase de sélection des candidats admis à présenter une offre et une phase de sélection des offres. La commission d'appel d'offres compétente pour le groupement s'est réunie le 3 juillet 2017 pour l'ouverture et l'analyse des offres et le 7 novembre 2017 pour l'attribution de la mission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres et attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de renouvellement des conduites et travaux de voirie de la traversée de Krautergersheim au groupement d'entreprises ACTE 2 Paysage – COCYCLIQUE – LMS INGENIERIE, pour un montant de 62 700 € H.T. pour la partie travaux de voirie.

Réalisation d'un CD sur Auguste SCHIRLE – acquisition et vente de CD – modification de la régie de recettes

M. le Maire rappelle aux conseillers le projet de CD retraçant le travail de mémoire entrepris par Mme Béatrice SCHIRLE sur son ancêtre M. Auguste SCHIRLE, ancien administré de Krautergersheim, compositeur de musique. Ce travail de mémoire a été entrepris avec un jeune artiste alsacien et un CD comportant quelques œuvres d'Auguste SCHIRLE a été réalisé. Ce CD est proposé à la commune pour un prix d'achat de 6.80 € pièce par la SARL Chanteloup Musique à Maisons Alfort. Le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter des CD qui seront proposés à la vente à la population.

Le prix de vente est fixé à 14 € pièce et l'encaissement du produit de la vente au public sera fait par le biais de la régie de recettes existante « droits d'inscription à la bibliothèque » qui devra être étendu à la vente des CD. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition et la vente des CD.

Elagage des prunus route de Meistratzheim

Le Conseil Municipal a décidé de faire réaliser l'élagage de la rangée de prunus sur la route de Meistratzheim. Les travaux ont été attribués à l'entreprise LEDERMANN pour un montant H.T. de 440 €.

DOSSIERS D'URBANISME TRANSMIS A L'ATIP

Permis de construire

ECKENFELS Simon et Florence - rue des Saules – construction d'une maison individuelle

Déclaration préalable

ADES Jean Michel - 19 rue du Mal. Foch - ravalement façades et changement des tuiles.



Compte-rendu de la réunion du 5 décembre 2017

Secrétaire de séance : Bernard STOEFFLER

Le Conseil Municipal s'est réuni le 5 décembre 2017 sous la présidence du maire R. HOELT. Le P.V. du 7 novembre a été adopté à l'unanimité. Les conseillers ont pris les décisions suivantes :

Décision modificative n° 9 au budget primitif

Suite à régularisation d'écritures, le Conseil Municipal a voté la décision modificative n° 9 qui consiste en un transfert de fonds entre des articles de la section de fonctionnement et section d'investissement.

Attribution prix maisons fleuries 2017

Le CM approuve le choix de la commission environnement et décide de récompenser les lauréats des maisons fleuries pour l'année 2017.

Maisons avec jardin	Montant	Maisons avec façades sur rue	Montant
1 ^{er} prix	60 €	1 ^{er} prix	60 €
2 ^{ème} prix	50 €	2 ^{ème} prix	50 €
3 ^{ème} prix	45 €	3 ^{ème} prix	45 €
4 ^{ème} prix	40 €	4 ^{ème} prix	40 €
5 ^{ème} prix	30 €	5 ^{ème} prix	30 €
10 encouragements à 20 €	200 €	10 encouragements à 20 €	200 €
TOTAL	425 €	TOTAL	425 €

Révision des loyers au 1^{er} janvier 2018

Le CM, à l'unanimité, décide d'augmenter les loyers des logements communaux et terrains à compter du 1^{er} janvier 2018 selon l'indice de référence des loyers ou l'indice du coût de la construction.

Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Le Maire informe les conseillers de la mise en œuvre d'un nouveau régime indemnitaire venant en substitution du régime indemnitaire existant et composé de différentes primes.

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la Fonction Publique de l'Etat est transposable à la Fonction Publique Territoriale. Il se compose de :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise
- un complément indemnitaire annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir. Le projet de délibération a été présenté au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion qui a émis un avis favorable en date du 17 octobre 2017. Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles explicitement cumulables. Les dispositions de la délibération prendront effet à partir du 1/01/2018.

Vente de lot de bois de peupliers

Le CM à l'unanimité, approuve la vente au gré à gré de 7 lots de bois de peupliers au prix total estimé de 500,00 €.

La recette sera inscrite au B.P. 2018 – article 7023.

Régularisation parcellaire – acquisition de parcelles de terrain rue du Fossé

La commune a pour projet de régulariser l'alignement des limites de voirie dans la rue du Fossé, afin que la propriété communale soit linéaire. Dans ce cadre, la commune doit acquérir quelques mètres carrés de terrain appartenant actuellement à plusieurs propriétaires privés qui ont donné leur accord pour céder les parcelles à la commune à l'euro symbolique. Les PV d'arpentage ont été établis par le Cabinet de géomètre ANDRES d'Obernai.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de ces parcelles et autorise le Maire et l'Adjoint au Maire à signer les PV d'arpentage et les actes administratifs. Les frais afférents à ces transaction sont à la charge de la commune.

Requalification de la bibliothèque municipale en « Point Lecture »

M. le Maire rappelle aux conseillers que dans le cadre du dispositif « Territoires de Lecture » de 2012 et du nombre d'habitants de la commune, le Conseil Municipal a par délibération du 13 mars 2012 décidé de requalifier le Point Lecture en bibliothèque municipale.

Vu les conditions actuelles des bibliothèques et points lecture, il convient de requalifier la bibliothèque municipale en « Point Lecture ».

Dans ce cadre, le Point Lecture de Krautergersheim pourra profiter du site internet de la BDBR pour y recenser les livres et disposer d'un accompagnement dans la mise en place d'un logiciel d'informatisation. Les points lecture peuvent effectivement profiter de cette prestation gratuite.

Après exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de requalifier la bibliothèque municipale en « Point Lecture » à compter de ce jour et autorise le Maire à signer une convention entre la BDBR et la Commune, si nécessaire.

Entretien des zones d'activités économiques – évaluation des charges à transférer

M. Le Maire rappelle que par délibération du 16 janvier 2017, la CCPO a pris la compétence développement économique (gestion des zones artisanales). Après transfert de cette compétence, la CCPO doit délibérer avant le 31/12/2017 pour fixer ses propres charges à transférer, à défaut c'est le Préfet qui fixe par arrêté le coût net des charges transférées. Le montant des charges de fonctionnement des zones d'activités existantes sur Krautergersheim s'élèverait à 3190 € annuellement (éclairage public et voirie). Ce montant sera déduit des allocations compensatrices versées par la CCPO.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la valeur des charges à transférer au 1^{er} janvier 2018 pour l'entretien des zones d'activités et approuve en conséquence, la réduction les attributions de compensation.

Modification statutaire – transfert des compétences assainissement et maison de services au public

M. le Maire rappelle que la dynamique d'élargissement des compétences des Ets de Coopération Intercommunale initiée par le législateur au travers de ses réformes successives, ainsi que les nouvelles contraintes budgétaires pesant sur les établissements publics, conduisent aujourd'hui la CCPO à redéfinir et étendre ses champs d'intervention. En effet, pour bénéficier de la dotation globale de fonctionnement bonifiée et permettre à l'intercommunalité de continuer d'équilibrer ses budgets, la CCPO, établissement public à fiscalité professionnelle unique, doit remplir les conditions prévues à l'article L 5214-23-1 du Code Général des collectivités territoriales.

Celui-ci prévoit, au 1^{er} janvier 2018 :

*Les communautés de communes faisant application des dispositions de [l'article 1609](#) du code général des impôts dont la population est comprise entre 3 500 habitants et 50 000 habitants au plus, sont éligibles à la dotation prévue au quatrième alinéa du II de l'article L. 5211-29 lorsqu'elles exercent au moins **neuf des douze groupes de compétences.***

A l'heure actuelle, la Communauté de Communes est compétente dans seulement sept des domaines concernés, à savoir : les actions de développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire (PLUi), la GEMAPI, la collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et l'eau.

Il est par conséquent indispensable pour la Communauté de Communes, et ce, pour continuer à bénéficier de la dotation globale de fonctionnement bonifiée, de se voir transférer la compétence assainissement dans sa globalité et d'en exercer une nouvelle (maison de services au public) avant le 1^{er} janvier 2018. Le CM, à l'unanimité prend acte et approuve le transfert et l'exercice de ces 2 compétences.

Entretien des zones d'activités économiques – évaluation des charges à transférer

M. Le Maire rappelle que par délibération du 16 janvier 2017, la CCPO a pris la compétence développement économique (gestion des zones artisanales). Les délibérations concordantes de la CCPO et des communes prévoyaient la conduite d'une expertise financière, patrimoniale et foncière visant à déterminer les conditions financières et patrimoniales des transferts de biens attachés aux zones d'activités. Il est par conséquent nécessaire de se prononcer sur ces aspects et en particulier :

- conditions patrimoniales : mise à disposition de la CCPO de la Z.A. de l'Ehn
- conditions financières : évaluation des charges transférées au titre du transfert de compétence
- gestion des espaces : mise en œuvre d'une convention de prestations de services entre la CCPO et la commune.

La Z.A. de l'Ehn étant entièrement commercialisée, la mise à disposition des biens et équipements à la CCPO interviendra à titre gratuit. L'évaluation des charges courantes de gestion et d'entretien a

été réalisée à partir de coûts moyens observés, soit un total annuel de 3.190 €.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve globalement les modalités relatives à la mise à disposition à la CCPO, à titre gratuit, des biens et équipements afférents à la Z.A. de l'Ehn et approuve l'évaluation des charges transférées d'un montant de 3.190 € annuel.

Transfert de compétences à la CCPO en matière de développement économique : convention d'assistance technique au profit de la CCPO

La CCPO ne dispose pas à l'heure actuelle des moyens internes nécessaires pour assurer l'entretien général et la gestion courante des zones d'activités économiques mises à disposition.

Dans la mesure où la commune de Krautergersheim dispose des moyens généraux, contrats globaux et effectifs permettant de gérer ces tâches, il est proposé, dans un esprit de mutualisation, eu égard aux restrictions budgétaires actuelles et à l'instar de ce qui est déjà pratiqué dans plusieurs domaines, la conclusion, entre la commune de Krautergersheim et la CCPO, d'une convention d'assistance technique reprenant l'ensemble des tâches afférentes à la gestion courante et l'entretien des zones d'activités économiques mises à disposition.

Les agents de la commune effectueraient lesdites tâches pour le compte de la CCPO et sous la direction opérationnelle de la commune. En compensation de ces prestations, la CCPO s'obligerait au paiement d'une contribution forfaitaire annuelle à hauteur du montant évalué précédemment (3 190 €).

Dans l'hypothèse d'une modification substantielle de l'étendue du concours technique correspondant aux besoins actuels, une révision de la participation ci-dessus énoncée serait convenue d'un commun accord entre les parties par voie d'avenant. En cas de cessation de la mission de la commune en cours d'année, la contribution sera alors fixée au prorata temporis.

Une convention sera établie entre la CCPO et la Commune. Cette convention n'entraîne pas un transfert de compétence mais une simple délégation de la gestion d'un service. Elle porte sur une assistance

technique faisant appel aux moyens des services généraux de la commune de Krautergersheim au profit d'un Établissement Public dont elle est membre. Elle prendrait effet au 1^{er} janvier 2018 pour une durée d'un an. Elle serait ensuite reconduite tacitement d'année en année, avec possibilité de résiliation à tout moment moyennant un préavis d'un mois.

Le Conseil Municipal approuve la conclusion, avec effet au 1^{er} janvier 2018, d'une convention d'assistance technique selon les principes énoncés ci-dessus permettant à la CCPO d'avoir recours, pour son compte et sous la direction opérationnelle communale, aux services de la commune de Krautergersheim pour l'exécution de diverses tâches afférentes à l'entretien général et la gestion courante de la Zone d'Activités de l'Ehn de Krautergersheim et précise que cette assistance technique donnera lieu au paiement, par la Communauté de Communes à la commune de Krautergersheim, d'une contribution forfaitaire annuelle à hauteur de 3 190 €, évalués à l'appui des coûts moyens observés en la matière.

Il autorise le Maire à signer ladite convention.

Clôture et dissolution du budget annexe « Z.A. de l'Ehn »

Par délibération du 31 mai 2011 le CM a décidé l'extension de la Zone Artisanale de l'Ehn. Un budget annexe « Z.A. de l'Ehn, 3^{ème} tranche » a été créé permettant de retracer de manière individualisée l'ensemble des écritures budgétaires et comptables rattachées à l'opération d'extension de la Z.A. et assujetti à la TVA.

Toutes les parcelles ont été vendues (la dernière vente sera signée avant le 31 décembre 2017), le stock de terrains est désormais nul. L'existence d'un budget annexe « Z.A. de l'Ehn » n'a plus lieu d'être à l'issue de l'exercice budgétaire 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** de clôturer et de dissoudre le budget annexe dénommé « Z.A. de l'Ehn » à l'issue de l'exercice budgétaire 2017 ;
- **décide** de reverser le résultat final de l'opération d'aménagement au budget principal de la Commune. Les crédits nécessaires seront pour cela prévus dans le cadre de la décision modificative n° 2 de l'exercice 2017 ;

- **autorise** le Maire à engager toute démarche et signer tout document nécessaire à la concrétisation du présent dispositif.

DOSSIERS D'URBANISME TRANSMIS A L'ATIP

Permis de démolir

WEBER Françoise – 18 rue Centrale – démolition partielle d'une grange vétuste

Permis de construire avec démolition

ROPITAL Gilles – 8 Grand'rue – construction d'un garage après démolition d'une grange

Déclaration préalable

PFLEGER Damien – 3 rue du Fossé – construction d'un abri de jardin.



Révision de la liste électorale

Les personnes majeures jouissant de leurs droits civils et politiques qui ne sont inscrits sur aucune liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence peuvent solliciter leur inscription avant le 30 décembre 2017 auprès de la Mairie. Les jeunes de nationalité française qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2018 seront inscrits d'office.



Fêtes de fin d'année : fermeture de la Mairie

Le secrétariat de la mairie sera fermé du mercredi 27 décembre 2017 au vendredi 29 décembre 2017 inclus.

Une permanence pour les dernières inscriptions sur la liste électorale se tiendra samedi le 30 décembre 2017 de 9 h à 11 h.



APPEL A LA POPULATION

EXPOSITION CENTENAIRE DE 1914-1918

Pour l'Exposition Centenaire de la guerre 1914-1918 qui se tiendra à l'Espace Loisirs J. Lotz le dimanche 8 avril 2018, la commune fait appel aux personnes qui détiennent des photos ou documents se rapportant à la 1^{ère} guerre mondiale.

Tout document pourra être déposé en mairie sous enveloppe fermée avec vos noms et adresses. Ils vous seront restitués après traitement.

Les documents et photos serviront à l'exposition et éventuellement à une projection.

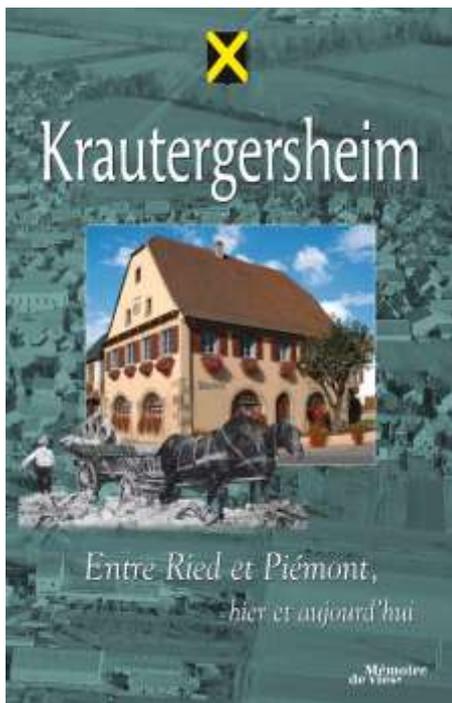


BIBLIOTHEQUE

Le samedi 25/11 les bénévoles de la bibliothèque ont organisé un *kaffeekränzel* à l'occasion de l'achat d'une vingtaine de nouveaux romans. Nous avons passé une agréable après-midi autour de gâteaux pour découvrir les récents achats et les mettre à la disposition des lecteurs. De nombreux enfants étaient présents et les lecteurs et lectrices de passage se sont attardés un bon moment dans ce cadre sympathique.

Bonne nouvelle pour 2018 : nous allons renouer avec les animations pour les enfants dès le mois de février.

Une nouvelle bénévole a proposé d'organiser régulièrement des animations pour les enfants. Le 1^{er} rendez-vous pour les tout-petits de 0 à 3 ans est prévu le 7 février à 10h30 à la bibliothèque, autour d'un tapis-lecture « *Brave coccinelle* ». Des affichettes seront diffusées avant cette animation pour vous la rappeler... mais notez d'ores et déjà la date. La bibliothèque sera fermée du 23 décembre au 2 janvier 2018. Toute l'équipe vous souhaite de belles et sereines fêtes de Noël.



Vous êtes à la recherche d'un cadeau original qui fera plaisir ?

Pensez à la Chronique consacrée au village

L'ouvrage évoque les événements marquants de la commune, ses habitants, ses écoles, les métiers et commerces, sa vie paroissiale et associative...

Le livre est disponible à la Mairie au tarif de 40 €.

La Commune de KRAUTERGERSHEIM recrute
UN AGENT TERRITORIAL SPECIALISÉ DES
ECOLES MATERNELLES (ATSEM)

Mission

- Assistance au personnel enseignant des classes de maternelle pour l'accueil, l'animation, la préparation des ateliers et l'hygiène des jeunes élèves
- Préparation et entretien du matériel servant aux enfants
- Participation à la communauté éducative

Profil recherché

- Titulaire d'un CAP Petite Enfance
- Sens de l'organisation et du travail en équipe, discrétion et rigueur
- Etre dynamique et motivé (e) pour travailler auprès des enfants
- Avoir le contact aisé avec les enfants

Conditions de travail

- Temps non complet annualisé, 28 h/semaine pendant la période scolaire
- Poste à pourvoir pour le **5 février 2018**
- rémunération selon les conditions statutaires de la fonction publique territoriale
- fonctionnaire ou contractuel de droit public

Date limite de dépôt des candidatures : 30 décembre 2017

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser à :

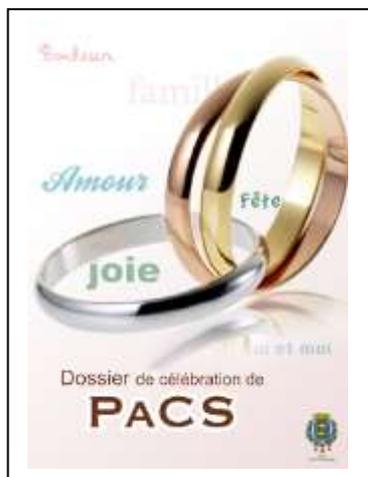
Monsieur le Maire

Mairie

1 rue de l'Ecole – 67880 KRAUTERGERSHEIM

ou par mail à l'adresse : accueil@krautergersheim.com

A compter du 1^{er} novembre 2017, l'enregistrement des Pactes Civils de Solidarité pourra être fait au choix chez un notaire ou à la Mairie de votre domicile.



Se pacser à Krautergersheim

Conditions pour se pacser à Krautergersheim

- Vous habitez ensemble à Krautergersheim
- Vous êtes majeurs, de sexe différent ou de même sexe
- Vous n'avez pas de lien de parenté ou d'alliance

Pièces à fournir pour convenir d'un rendez-vous

- Un acte de naissance avec filiation de chaque partenaire datant de moins de 3 mois (moins de 6 mois pour les personnes nées à l'étranger, traduit par un traducteur assermenté)
- Une pièce d'identité originale de chaque partenaire
- Les pièces suivantes à télécharger [sur le site Service Public](#)
 - La déclaration conjointe de conclusion d'un PACS
 - L'attestation sur l'honneur de l'absence de lien de parenté ou d'alliance (une pour chaque partenaire)
 - L'attestation sur l'honneur indiquant l'adresse **commune** des partenaires (une pour chaque partenaire)

Procédure

Le dépôt du dossier complet se fait sans rendez-vous à la mairie, afin de vérifier la conformité des pièces.

Lors du dépôt du dossier, un rendez-vous pour l'enregistrement de votre convention sera fixé.

La présence des 2 partenaires est OBLIGATOIRE lors de l'enregistrement qui se fera devant un Officier d'Etat Civil

NOUVEAU!

Hommage à la Musique

Très certainement avez-vous lu dans la chronique de Krautergersheim qu'un certain nombre d'artistes sont sortis de Krautergersheim. **Auguste SCHIRLÉ** est l'un d'eux. Il est issu par sa mère Marie-Anne WEBER née WAGNER de deux des familles les plus connues du village. Bien qu'il soit né à Efig en 1895, qu'il ait passé sa jeunesse à Erstein jusqu'en 1918, une fois parti à Paris c'est à Krautergersheim, rue de Paris, qu'il venait tous les ans se ressourcer pendant le temps des vacances. Il repose maintenant, depuis 1971, au cimetière à côté de la petite chapelle.

Eh bien aujourd'hui vous pourrez vous procurer à la Mairie le CD : *"Thomas Kientz joue Widor, **Schirlé** et Reger"*, qui vous permettra de «goûter» oralement la musique et les mélodies que ce Compositeur Alsacien venait puiser sur la terre de ses aïeux.

Certains d'entre vous l'ont encore connu tout comme son épouse, ma Grand-Mère, fidèle compagne qui veillait sur la tranquillité de ses vacances afin que *la Muse vienne l'habiter*.

Le CD vous permettra de faire connaissance avec ce Musicien Alsacien dans l'âme, dont le catalogue est fort de plus de 50 opus, qui reçut plusieurs prix nationaux et internationaux et resta à l'ombre de tant d'autres grands musiciens Alsaciens.

Faisons-le connaître et par ailleurs c'est un beau cadeau de Noël !

Béatrice SCHIRLÉ, *Petite fille du Compositeur*

Vous êtes à la recherche d'un cadeau original qui fera plaisir,

Le CD est disponible à la Mairie au tarif de 14 €

ECHOS DE LA PAROISSE

Messes pour la période de NOËL

Samedi 9 décembre à 20 h, Veillée de l'Avent à Innenheim

Dimanche 24 décembre à 18h à Meistratzheim, messe de Noël des familles

**Dimanche 24 décembre à 24 h à Krautergersheim,
Messe de Minuit, suivie d'un vin chaud offert
par la Chorale Ste Cécile**

Lundi 25 décembre à 10 h à Zellwiller, messe de Noël pour toute la Communauté de Paroisses

Dimanche 31 décembre à 10 h 30 à Innenheim, messe pour toute la Communauté de Paroisses



ECHOS DES ASSOCIATIONS

"Kraut' Danse"

STAGES de TANGO

les 17 mars et 14 avril 2018 de 14 à 16 h

17 mars : acquisition des pas de base

14 avril : perfectionnement des acquis de base

au 15, Grand'Rue (1^{er} étage de la caserne des pompiers)

Tarif 10 € par personne pour 2 heures

Ne tardez pas à vous inscrire car les places sont limitées. Les inscriptions « en couple » seront prioritaires.



Inscriptions et renseignements auprès de Christine : 06 80 10 66 35

CREMATION DES SAPINS



SAMEDI 20 JANVIER 2018 SPECTACLE PLEIN AIR A 18 h

à l'Espace Loisirs J. Lotz de Krautergersheim

Venez nombreux profiter de ce moment convivial

(Vous pourrez apporter votre sapin le samedi après-midi)

**Petites restaurations : knacks, soupe de pois, lard grillé, vin chaud,
café et pâtisseries**

THEATRE

Le groupe théâtral de Familles Rurales s'entraîne tous les mercredis de 20h à 21h30, 11 rue Maréchal Foch à Krautergersheim. Vous pouvez venir nous rejoindre en nous contactant par mail à

familles.rurales.67880@gmail.com

ou par tél au 06.17.17.10.30

Familles Rurales c'est aussi un Espace de Vie Social (Relais Familles)

Un lieu de proximité :

L'espace de vie sociale est avant tout un lieu d'accueil, d'écoute et d'information destiné à toutes les familles membres ou non membre.

Des activités et services : c'est un lieu où l'association Familles Rurales propose des activités et des services pour les familles en fonction des besoins identifiés sur le territoire

Des valeurs humaines : les actions de Familles Rurales se fondent sur des valeurs humaines : Etre acteur de sa vie, respecter les

différences, être solidaire et créer des liens, accueillir et soutenir les plus fragiles, participer et s'engager dans la société.

Les activités proposées par l'Espace de vie sociale :

Des actions de prévention, des actions d'écrivain public, une permanence consommation, la parentalité, conseil conjugal et familial, pass contre le surendettement et accompagnement budgétaire

Uniquement sur rendez-vous 03.88.29.20.29 (RDV tenu par un professionnel tenu au secret professionnel)

D'autres activités de loisirs :

- Crémation - zumba enfants - zumba adultes - marché de Noël – théâtre – méditation

EXPOSITION CENTENAIRE DE 1914-1918

Exposition Centenaire de 1914-1918 en association avec des jeunes de BTS DATR (Développement et Animation des Territoires Ruraux)

Dimanche 8 avril 2018 de 10h à 18h à l'Espace Loisirs J. Lotz

Programme

- Exposition
- Représentation du groupe théâtral « *Ceux de 18* »
- Stammtisch
- Krautergersheim raconté en période de la 1^{ère} guerre
- Intervention Théâtrale des élus du conseil municipal des enfants
- Petite restauration



HARMONIE VOGESIA

Krautergersheim

Orchestre d'Harmonie Vogesia

Direction : Jean-Claude Stoeffler, Chant : Corinne Guth

EN CONCERT

Bestival

Espace Loisirs Joseph Lotz
Krautergersheim

27
JANVIER
20H

8€

Gratuit pour les -14 ans

Renseignements au **06 80 55 82 64**

Billetterie et petite restauration sur place

www.facebook.com/vogesiakrautergersheim

JUDO CLUB DE KRAUTERGERSHEIM

Soirée années

80

et dîner dansant

Concours de déguisement.

Samedi **03** février

à 19h30, avec DJ

Espace Loisirs
de Krautergersheim



Organisé par
le Judo Club de Krautergersheim

Menu de la soirée : Buffet salé suivi d'un buffet dessert préparé par les soins de notre Chef Georges - Café Offert

25 €/adulte*

10 €/enfant*

Réservation :

06 36 98 60 04

jusqu'au

27 JANVIER 2018

* hors boisson - tant enfant jusqu'à 12 ans

CHORALE STE CECILE

Chorale Sainte Cécile



Journée cochonnailles

Dimanche 18 février 2018

Orchestre Golden Sound

Rendez-vous

*Espace Loisirs Joseph Lotz
Krautergersheim
à partir de 11h30*



Réservation

30 euros

Agnès Behr

Tél. 03 88 95 78 60 / 03 88 95 70 26

Samedi 10 mars 2018 à partir de 14 h
à la salle Espace Loisirs Joseph Lotz de Krautergersheim

Quand les différentes associations de
Krautergersheim se retrouvent sur un terrain de
badminton dans le cadre d'une
action humanitaire.

Tout au long de la journée, vous trouverez café, pâtisseries, boissons sucrées
et moins sucrées...

...et, à partir de 18 heures, cartes flambées
(sur place uniquement)

Venez participer ou assister à la

5ème RENCONTRE INTER-ASSOCIATIONS
BADMINTON

Pour toute renseignement : bad.kraut@orange.fr
ou au 03 16 17 77 18

*Toute l'équipe de KBad –
Krautergersheim Badminton*

vous souhaite

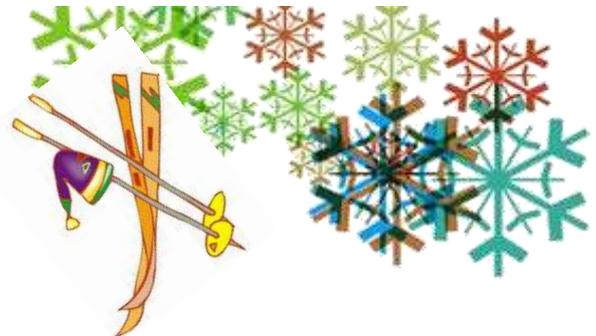
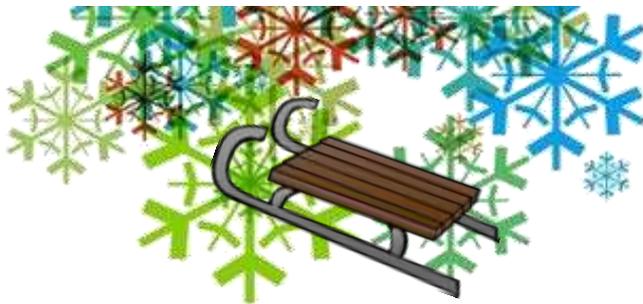
d'excellentes fêtes²⁷ de fin d'année !

FOOTBALL CLUB



A noter dans vos agendas
le **SAMEDI 17 MARS 2018 - SOIREE APRES-SKI**
à l'**Espace Loisirs J. Lotz**

Les réservations se feront à partir de janvier 2018



Après la trêve d'hiver, la reprise de l'entraînement des seniors est prévue le 16 janvier 2018

Les 19-20-21 janvier 2018, le FCK organise un stage pour les seniors

Les jeunes joueurs de 5 à 18 ans qui souhaitent rejoindre le club peuvent contacter la responsable jeunes Delphine BAHLOUL au 06.82.93.65.41

Amicale des Sapeurs Pompiers KRAUTERGERSHEIM

Ne pas jeter sur la voie publique

LA NUIT DU FEU

Soirée COUSCOUS

All Inclusive..Àlles isch debi

Samedi 24 Mars 2018

Koi's



* Tout à volonté sauf boissons servies au bar

Pré-réserveation **03 88 95 78 26**

15 Grand Rue,
67880 Krautergersheim



En cette fin d'année, l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Krautergersheim souhaite présenter à tous les habitants, une très belle période de fin d'année et d'excellentes fêtes.



Iptamai

mot hébreu qui signifie voler

Association de préservation des abeilles sur la Communauté de Communes du Pays de Ste Odile ayant pour but la préservation des abeilles et la mise en place de ruches de biodiversité

POURQUOI ?

L'Abeille est une sentinelle de notre écosystème.

Le déclin de la pollinisation = La fin de la biodiversité ?

Pas d'abeilles, pas de miel !

Le concept de ruche de biodiversité

Prendre le contre-pied de l'apiculture classique de production (miel, pollen, propolis, etc...) et tenter de corriger l'excès d'interventions réalisées sur la colonie d'abeilles, dont on pressent qu'elles sont au moins partiellement responsables des fragilisations dont souffre aujourd'hui cet insecte.

La ruche de biodiversité répond à deux grands principes :

1. Offrir un gîte le plus proche possible de son abri naturel
2. Laisser les abeilles évoluer seules, limiter les interventions au strict minimum.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter M. LE CORVIC
Lionel - 3 rue des primevères – 67880 KRAUTERGERSEIM
Tél : 09 81 24 31 31 - **Site web (iptamai.fr)**

Permanences numériques seniors



Centre Socio Culturel Arthur Rimbaud

2 avenue de Gall - 67210 Obernal
03 88 95 01 24 • info@cscarimbaud.com
• <http://obernal.centres-sociaux.fr>

Le centre Arthur Rimbaud propose à **Krautergersheim**, depuis le mois de juillet, des permanences numériques à destination des seniors. Le projet a déjà rassemblé plus de quarante seniors entre 61 et 85 ans.

Une équipe de bénévoles ainsi qu'un jeune en service civique sont présents aux permanences pour transmettre avec passion leurs connaissances en informatique. C'est également un moment riche en échanges et entraides entre les participants. Les permanences se déroulent **le mardi de 9h30 à 11h30 à l'ancienne école au 11 rue du Maréchal Foch**. Les séances sont gratuites avec la carte de membre familiale à 10 €. Du matériel informatique est mis à disposition (ordinateurs, tablettes) pour favoriser la découverte. Les séances sont limitées à cinq personnes pour permettre un apprentissage adapté et personnalisé. Des fiches sont mises à disposition pour faciliter l'apprentissage.

Nous avons constaté que beaucoup de seniors appréhendent de découvrir l'informatique et ont peur de ne plus être capables. Cependant certains seniors ont réussi à franchir cette barrière grâce aux permanences, et voient leurs compétences augmenter de séances en séances. L'apprentissage se fait au rythme de la personne et en fonction de ses capacités. C'est ainsi que les personnes arrivent à prendre du plaisir dans la découverte de l'informatique. Ils se retrouvent alors à faire des choses qu'ils ne pensaient même pas être capable de faire au début. Ils découvrent des nouveaux moyens de communiquer, de faire des recherches, de faire des démarches administratives.... C'est ainsi que petit à petit les seniors arrivent à garder leur autonomie grâce à l'outil numérique.

Si vous souhaitez vous inscrire à une permanence, veuillez contacter Rosalie WOOCK au centre A. Rimbaud au 03.88.95.01.24 ou par courriel sur cesf@cscarimbaud.com.

PARTICIPER AU CONCOURS EN TRIAN LE VERRE

CONCOURS PRIM'VERRE

Votre commune participe au concours Prim'Verre. Le but, sensibiliser les habitants au tri du verre ainsi qu'aux enjeux environnementaux.

La commune gagnante sera celle qui aura triée le plus de verre. Elle se verra décerner un trophée et une contribution sera remise à (aux) projet(s) pédagogique(s) ou associatif(s) local(aux).*

*meilleure progression de verre collecté sur le 3^{ème} trimestre 2017 par rapport au 3^{ème} trimestre 2016.

Deviens un super héros en triant le verre !

QUAND ?

Du lundi 30 octobre 2017 au vendredi 5 janvier 2018.

OÙ ?

Dans toutes les communes du Pays de Sainte Odile : 6 communes participent au concours.

COMMENT PARTICIPER ?

Pour participer, il suffit d'apporter le maximum de verre à la (aux) borne(s) d'apport volontaire de votre quartier ou de votre village. Triez et faites trier autour de vous !



POURQUOI ?

- ▶ Recycler le verre est l'un des gestes écologiques les plus simples et efficaces que l'on puisse faire. En effet, le verre met 3 ou 4 millénaires à se décomposer dans la nature, et créer du verre « neuf » à partir de verre recyclé consomme beaucoup moins d'énergie et de sable.
- ▶ Participer à la sauvegarde de la planète.
- ▶ Le verre est recyclable à 100 % et à l'infini.
- ▶ Le verre qui se retrouve dans les ordures ménagères est un coût inutile pour tous, donc pour vous.



TRIER LE VERRE

Dans le conteneur à verre
Les bouteilles, les bocaux
et pots en verre.

ATTENTION ÇA COUPE !
Faites bien attention en
déposant le verre aux
bornes de tri à ne
pas vous blesser.

Suivez le classement de
votre commune sur
www.cc-paysdesainteodile.fr



Nouveau camion de collecte des déchets

A partir du 1^{er} janvier 2018, un nouveau camion de collecte des déchets sillonnera les rues du territoire. Il s'agit d'un camion un peu particulier puisqu'il permet de ramasser en même temps les ordures ménagères et le tri grâce à sa benne composée de deux compartiments distincts.

Ainsi à la place de deux camions, un seul réalisera le même service. Un camion de moins c'est :

- Moins de nuisances : bruit et encombrement de la chaussée
- Moins de kilomètres parcourus pour la collecte des déchets (- 10 000 km/an)
- Moins d'émissions de gaz à effet de serre et de pollution de l'air

Mais la suppression d'un camion ne veut pas dire suppression de personnel. La Communauté de Communes a souhaité maintenir le nombre d'agents en charge de la collecte des déchets à savoir 5 postes à temps plein. Le nouveau camion bi compartimentée collectera les déchets le matin (de 5 h à 11 h 30) et l'après-midi (de 13 h à 19 h 30). Cette nouvelle organisation implique une modification dans les jours de ramassage, pour certaines communes : à Krautergersheim, le jour de la collecte reste le jeudi matin de 5 h à 11 h 30.





Le Maire, les Adjointes, le Conseil Municipal
 et l'ensemble du Personnel Communal
 sont heureux de vous souhaiter
 un Joyeux Noël et
 une très Bonne Année 2018 !
 A scheni Wihnachte un a güeti Rutsch
 Ins Neja Johr

Manifestations du 1er trimestre 2018

JANVIER 2018

13	Vœux de la commune	Esp. Lois. J. Lotz
15	Don du sang	Esp. Lois. J. Lotz
20	Familles Rurales – Crémation des Sapins	Esp. Lois. J. Lotz
27	Musique Vogésia – Concert	Esp. Lois. J. Lotz
28	APP – Concours de belote	Club-house Pêche

FEVRIER 2018

03	Judo Club – Soirée dansante années 1980	Esp. Lois. J. Lotz
18	Chorale Ste Cécile – Journée cochonnailles	Esp. Lois. J. Lotz

MARS 2018

10	KBAD – Tournoi « Inter-Associations »	Esp. Lois. J. Lotz
12	Don du sang	Esp. Lois. J. Lotz
17	FCK – Soirée Après-Ski	Esp. Lois. J. Lotz
24	Amicale des Pompiers – Nuit du Feu	Esp. Lois. J. Lotz

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE tél : 03 88 95 75 18 fax : 03 88 48 18 66
email : mairiedekrautergersheim@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie

lundi	13 h30 à 16 h30	mardi	13 h30 à 16 h30
mercredi	9 h00 à 11 h00	jeudi	13 h30 à 16 h30
vendredi	13 h30 à 16 h30	samedi	9 h00 à 11 h00

Permanence du Maire et des Adjointes

Mardi de 20 h à 21 h et sur rendez-vous

Réunions du Conseil Municipal

Chaque premier mardi du mois

HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE

Les permanences sont assurées :

Mercredi : de 15 h à 17 h

Samedi : de 14 h à 16 h

LA POSTE

du lundi au vendredi de 8 h 15 à 11 h 00

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

JOURS	Déchèterie-Krautergersheim	Déchèterie-Obernai
Lundi	FERMEES	
Mardi	9h à 13h	13h à 17h
Mercredi	9h à 13h	13h à 18h
Jeudi	8h à 12h	13h à 18h
Vendredi	13h à 18h	9h à 13h
Samedi	9h à 17h	9h à 17h
	Uniquement pour les particuliers	Uniquement pour les particuliers

Prochain bulletin

La parution du prochain bulletin est prévue pour le mois de mars 2018